

Mesdames et Messieurs les maires,

La Corrèze entrera en **vigilance canicule rouge** à partir de demain 12 juillet à 12h. Cette situation appelle notre pleine mobilisation collective pour garantir la sécurité des Corrégiens.

Dans ce contexte, je souhaitais m'adresser à vous pour attirer votre attention sur plusieurs points :

### 1) Tour de France

Le Tour de France, dont l'étape corrézienne se déroulera demain, requiert toute notre vigilance. Il engendrera en effet des rassemblements le long du parcours et mobilisera des moyens importants des forces de sécurité. Notre département est par ailleurs vulnérable aux départs de feu, comme l'a montré la nuit dernière.

En conséquence, le préfet a pris plusieurs mesures pour garantir la sécurité de chacun, pour toute la durée de l'alerte météorologique :

- **les manifestations sportives en plein air sont interdites à l'exception du Tour de France.** ASO, organisateur du Tour de France, prévoit en effet des mesures spécifiques pour rendre l'épreuve viable en contexte de forte chaleur (hydratation régulière des coureurs, dispositifs de rafraîchissement dans le dos, brumisation). Toute autre manifestation sportive en extérieur ne saurait avoir lieu sans mettre en danger les participants ;
- **la consommation d'alcool sur la voie publique est interdite entre 20h et 6h du matin**, à l'instar de ce qui avait été fait pour la fête de la musique ;
- **toute activité agricole mettant en œuvre un engin thermique est interdite entre 10h30 et 18h ;**
- **pour éviter les départs de feu, les barbecues et autres feux de loisir sont interdits.**

Par ailleurs, dans le contexte du passage à la vigilance rouge, et pour préserver les coureurs la veille d'un jour de repos, **le tracé de l'étape du Tour de France a été modifié à la demande d'ASO.** Il restera au départ de Malemort, passera par Brive, puis poursuivra directement vers Lanteuil par la D921. Le Tour ne passera ainsi plus par Jugeals-Nazareth, Turenne, Ligneyrac, Collonges-la-Rouge, Meyssac, Lagleygeolle et Sérilhac. Il passera en revanche, après Cosnac, par Dampniat et La-Chapelle-aux-Brocs avant de rejoindre Lanteuil. Il suivra ensuite le tracé initialement prévu jusqu'à Ussel. Le départ est prévu à Malemort à 13h45 et l'arrivée à Ussel à 17h25. **Le passage dans chaque commune interviendra 25 minutes avant l'horaire initialement prévu.** Nous sommes en contact avec les communes concernées pour assurer la bonne préparation de l'événement.

**Je vous demande de rester très vigilants sur le risque de départs de feu qui sera particulièrement sensible demain :** il est important de communiquer jusqu'au dernier moment auprès des habitants pour leur dire de s'abstenir de tout feu de loisir et de tout jet de mégots, cause fréquente de départs de feux. Je vous invite par ailleurs à relayer largement la communication de Météo France et de la préfecture sur les gestes à adopter en période de canicule (s'hydrater, ne pas rester trop longtemps au soleil, etc.). Une attention particulière doit être apportée, tout au long de la période de canicule, aux personnes vulnérables et isolées : il vous revient de vous informer de leur situation et de prendre les mesures nécessaires pour leur permettre de tenir pendant cette période (selon les cas : leur apporter de l'eau, organiser leurs courses, etc.).

### 2) Cérémonies du 14 juillet

Dans ce contexte de canicule, **je vous demande d'avancer les cérémonies prévues le 14 juillet en début de matinée, avant 10h30.** Des cérémonies en milieu de journée présenteraient en effet un risque réel dans la mesure où elles impliquent des rassemblements de personnes nombreuses et statiques. Je vous rappelle par ailleurs que les feux d'artifice sont interdits cette année pour éviter le risque de feu.

### 3) Autres événements à venir

La fin du mois de juillet est riche en événements festifs en Corrèze. Nous sommes conscients que beaucoup d'entre eux représentent un enjeu économique important et ne souhaitons pas les interdire d'une manière générale.

Une vigilance particulière doit être apportée à la consommation d'alcool, qui est cause de déshydratation. **Parce que les agents publics doivent donner l'exemple en la matière, je vous informe que les bals des pompiers seront maintenus, mais que la consommation d'alcool y sera interdite.**

Je vous rappelle par ailleurs que les manifestations sportives en plein air ne seront pas autorisées en période de vigilance rouge, quelles que soient leur ampleur et leurs modalités.

Je sais pouvoir compter sur vous pour travailler avec nous et assurer la sécurité de chacun dans cette période difficile. Beaucoup des mesures que j'ai listées ci-dessus relèvent tout simplement du bon sens et vous pouvez vous fier au vôtre pour les appliquer.

Je reste à votre disposition, ainsi que tous les services de l'État, pour répondre aux questions que pourriez avoir, et vous assure de ma pleine disponibilité à vos côtés.

Bien fidèlement.

Vincent BERTON

Préfet de la Corrèze